

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1332

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	10 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros du programme 207 (sécurité et éducation routières), action 02 (démarches interministérielles et communication) vers le programme 176 (police nationale), action 06 (commandement, ressources humaines et logistique) - 03 (immobilier)

Les locaux vétustes de la police (pour certains envahis de rats, de cafards, de blattes, de fuites d'eau, de sanitaires insalubres...) ne permettent pas à la police de travailler dans des conditions de travail dignes.

Il convient de mettre un place un dispositif financier important pour rénover les commissariats. En outre, les travaux décidés doivent être mis en œuvre au plus vite.

À titre d'exemple, le chantier du commissariat de Béziers, qui devait démarrer au 1^{er} janvier 2020 ne commencera finalement que six mois plus tard. Ces reports à répétition ne contribuent pas à redonner le moral à nos forces de police.